

SÉANCE - JEUDI 8 OCTOBRE 2026

N° DÉLIBÉRATION
DL2608002

Le huit octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Loudéac se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.

Convocation

Date : 02/10/ 2026
Affichée le : 02/10//2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Étaient présents : 24
Pouvoirs : 5
Étaient absents excusés : 5
Était absent non-excuse : 0
Votants : 29

Étaient présents : MM. et Mmes

Rodolphe LE BRETON, Evelyne BOSCHER, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Jean-Luc BLANCHARD, Gaëlle GOUEROU, Jacques GLORY, Jacques MASSE, Régine PASCO, Eliane GLOTIN, Michel ROBIN, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Isabelle MACE, Carole BIZET, Jean-Marie GAUVRY, Nathalie BOIVENT, Rozenn BOUGEARD, Benoit LAUNAY, Laurence AKOSSI, Paul PERRET (arrivée de M. PERRET à 18h40), Léa MAXIMIN, Lucas CLEMENT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Léa MAXIMIN.

Absents excusés :

Philippe PRESSE donne pouvoir Jean-Michel SCOUARNEC,
Guy GAUTIER donne pouvoir à Régine PASCO,
Henri DUROS donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD (arrivée de M. DUROS à 19h24),
Corinne BERNARD donne pouvoir à Evelyne BOSCHER,
Odile LE STRAT donne pouvoir à Gaëlle HENO.

RAPPORTS ANNUELS

Rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service assainissement, au prix et à la qualité de l'eau potable et à la concession GrDF - Année 2025

La loi BARNIER du 2 Février 1995 (loi N° 95-1002 - J.O. du 03 Février 1995), relative au renforcement de l'environnement, prévoit l'information des élus et des usagers, en matière de gestion des services publics de l'eau, de l'assainissement. L'article 73 de cette loi intègre, dans le Code Général des Collectivités, les articles L 371.1 et L 371.2 qui précisent : « M. le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable transmis par le syndicat du Lié et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers ».

En complément le rapport d'activité 2025 de la concession GRDF.

Ces rapports sont présentés, au plus tard, dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ces rapports ont été présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 29 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal PREND ACTE des rapports précisés ci-dessus.

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le :

14 OCT. 2026



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et années susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme LOUDEAC, le **14 OCT. 2026**

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT



La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN

